

Direction des affaires médicales
Rue de l'Hôpital B.P.0497600 MAMOUDZOU

Mamoudzou le 4 décembre 2023,

Note sur la demande de renfort en personnel médical et sage-femme du Centre Hospitalier de Mayotte

Mayotte connaît actuellement une situation de forte pénurie de personnels de santé pour le fonctionnement de son activité de maternité et de néonatalogie, avec l'entrée dans le pic annuel des naissances. Le service des urgences fait également face à un manque accru de professionnels. Dans ce cadre, nous sollicitons votre soutien dans cette période complexe.

Cette note a pour objectif de décrire les conditions de recrutement des professionnels intéressés.

Les médecins en poste dans un établissement (PH ou PC) sont recrutés par convention de mise à disposition

La rémunération se décompose comme suit :

- Une prime de solidarité territoriale pour l'activité effectuée au CH de Mayotte à raison de :
 - 293,25 € bruts par demi-journée de jour du lundi au vendredi ou le samedi matin
 - 427,25 € bruts par demi-journée de nuit ou pour une demi-journée de jour le samedi après-midi, les dimanches et jours fériés
- Majoration outre-mer de 40% du traitement indiciaire

Les médecins qui ne sont pas en poste dans un établissement (PC ou cumul emploi retraite) sont recrutés par contrat de gré à gré

La rémunération se décompose comme suit pour les praticiens en cumul emploi retraite :

- Rémunération avec reprise d'ancienneté
- Majoration outre-mer de 40% du traitement indiciaire

La rémunération se décompose comme suit pour les praticiens contractuels :

- Rémunération au motif 2 du nouveau statut de praticien contractuel
- Majoration outre-mer de 40% du traitement indiciaire

Les sages-femmes en poste dans un établissement sont recrutées par convention de mise à disposition

- Majoration outre-mer de 40% du traitement indiciaire
- Paiement des heures réalisées

Les sages-femmes qui ne sont pas en poste dans un établissement sont recrutées par contrat de gré à gré

- Rémunération avec reprise d'ancienneté selon les grilles en vigueur
- Majoration outre-mer de 40% du traitement indiciaire
- Paiement des heures réalisées

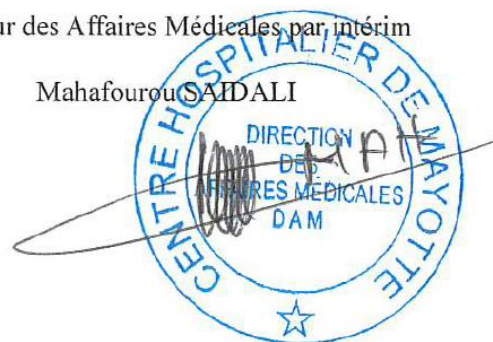
Avantages en nature quel que soit le statut du candidat :

- Billet d'avion A/R
- Logement et voiture
- Un repas gratuit au self le midi (pour les jours travaillés)

CONTACT : Agence May 'santé PM : agencepm@chmayotte.fr pour les candidatures et questions.

Le Directeur des Affaires Médicales par intérim

Mahafourou SAIDALI



*BP 04 - 97600 MAMOUDZOU - ☎ : 0(269)61.80.00 – FAX : 0(269)61.86.31
N° Siret : 229 850 011 00011 - APE : 851 A*